

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA RANGE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes — On s'écrit à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROP. IETA-NE GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. H. Vavas, Lafitte-Bullier, 4, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 9 MARS 1873

### Chronique politique

Dix bureaux de l'Assemblée nationale, sur quinze, ont nommé les membres de la commission chargée de l'examen du projet de traité avec l'Angleterre. Le premier bureau a nommé M. Poyer-Quertier, le quatrième, M. Flotard, le sixième, M. Lambert Saint-Croix, le septième, M. Scheurer-Kestner, le huitième, M. Joubert, le neuvième, M. Feray, le dixième, M. Jules Brame, le onzième, M. Benoist-d'azy, le douzième, M. Claude (des Vosges), le treizième, M. Jules Laurent.

La cinquième bureau a remis l'élection à lundi; les quatre autres ne se sont pas réunis. Sur les dix commissaires élus, sept sont opposés au traité; ce sont MM. Poyer-Quertier, Joubert, Feray, Jules Brame, Benoist-d'azy, Claude et Leurent; un seul, M. Scheurer-Kestner, s'est déclaré favorable à la nouvelle convention, sauf cependant rectifications des tarifs; MM. Flotard et Lambert Saint-Croix ne se sont pas prononcés.

Le projet de traité de commerce avec l'Angleterre est toujours l'objet de critiques, même de la part des amis de M. Thiers. Les chambres de commerce anglaises elles-mêmes avouent que l'Angleterre a obtenu des avantages que ses négociateurs n'auraient jamais osé demander.

Nous craignons cependant que M. Thiers obtienne, cette fois encore, la majorité, s'il fait une question de confiance de la ratification du traité. Les débats seront sans doute très-animés.

L'Assemblée a repoussé hier par 499 voix contre 163 l'amendement Lucien Brun sur la responsabilité ministérielle. L'ancien article 3, devenu l'article 4, par suite de l'adoption de l'amendement Belcastel, a été adopté par 458 voix contre 191. La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

Nos correspondants particuliers de Versailles nous disent que M. Thiers va mieux, mais qu'il n'est pas rétabli, et que son état nécessite encore de grandes précautions. Le président devait faire hier samedi une promenade en voiture, et le fait avait été télégraphié aux quatre coins du monde par l'Agence Havas, mais cette promenade a dû être interrompue, car M. Thiers est encore trop faible pour sortir. D'après les renseignements qui nous sont transmis, M. le docteur Barthe aurait défendu à M. Thiers de travailler et même d'assister aux séances de la Chambre avant plusieurs jours. Nous savons que madame Thiers et Mlle Dosne ont été très-inquietes pendant quelque temps.

Comme on le verra dans nos nouvelles de l'étranger, le roi des Ashantes a franchi, à la tête de 12,000 hommes, la frontière et envahi les possessions anglaises.

On annonce de Londres une nouvelle grève, celle des charpentiers et des menuisiers.

L'agence Havas nous envoie une dépêche de Pampelune contenant des renseignements de la plus haute fantaisie. Selon elle, les Carlistes n'auraient pas plus de 3,000 hommes sur pied dans la Navarre. Ces renseignements sont démentis par les correspondances des journaux révolutionnaires eux-mêmes. EMILE DURVILLIER.

La Banque nationale de Belgique a réduit le taux de son escompte de 4 à 3 1/2 0/0.

### Les Prussiens à Metz

INSULTES A L'EGLISE, A LA FRANCE ET A LA ROYAUTE LEGITIME. Une lettre d'Alsace-Lorraine, que publie le journal le Pas-de-Calais, nous apporte le récit de faits qui soulèveront dans toute la France un sentiment de colère et d'indignation.

Voici comment s'exprime le correspondant du journal d'Arras: Les habitants de la ville de Metz qui n'ont pu émigrer sont dans la consternation! Ils croyaient qu'il était impossible de rien ajouter à leur immense douleur; hélas! deux ans n'avaient pas suffi pour mettre au jour la bassesse des sentiments de leurs oppresseurs!

Une cavalcade avait été organisée par les Prussiens, et principalement par les officiers prussiens, pour le dimanche gras. Pensant exciter la curiosité des habitants annexés et en faire les spectateurs forcés d'un spectacle dégradant, ils avaient donné à leur projet, sur les affiches, le nom d'un animal légendaire dans le pays: le Graually. Le mensonge et l'hypocrisie doivent toujours présider à l'infamie! Le nom fut sur l'affiche et rien de plus. Que fut la cavalcade?

Sous le péristyle du théâtre, un Prussien travesti en pape, avec croasse, donna ses bénédictions au cortège qui allait s'ébranler. Qu'était-ce que ce cortège? Il représentait la France!!!

La première voiture surmontée d'un écriteau sur lequel étaient écrits, en allemand, ces mots: Le président fou, portait un petit homme qui s'agitait beaucoup et que cherchait à calmer un autre personnage.

Une deuxième voiture, on tenait devant lui une carte géographique; puis une voiture avec six ou sept sièges. Une autre voiture portait un maréchal de France dont le faux nez était surmonté d'un moulin à vent; le maréchal de France était décoré du grand cordon de la Légion d'honneur, vidait force de bouteilles et avait à ses pieds des sacs. Est-ce l'union française qu'ils ont voulu humilier? Est-ce tel maréchal de France qu'ils ont voulu honorer? Mais si les Prussiens ont acheté Metz, qu'ils affichent un peu de vergogne, qu'ils se dépouillent de l'habit militaire pour endosser les vêtements d'un Juif, car les murailles de Metz sont vierges de leur sang!

Une voiture était remplie d'un grand nombre de sacs étiquetés: Milliards. Un Messin qui passait par hasard et qui ne pouvait rebrousser chemin, vengea la France en jetant deux sous, dix centimes, sur la voiture de ces innombrables méchants!

Vous pensez bien que le roi, dont ils redoutent la restauration, — car son règne rendrait à la France son antique suprématie dans les conseils de l'Europe — ne devait pas être oublié par les insulteurs; mais ils n'ont pu arriver à ridiculiser cette noble et grande figure. Les Prussiens se sont donc contentés d'exhiber sur un char un drapeau blanc, dans les plis duquel semblait se cacher le roi de France.

Ce drapeau sans tâche, il flottera un jour sur la patrie; alors comme aujourd'hui, le roi le tiendra haut et ferme, visage découvert; il ne se cachera pas dans ses plis, mais ses plis abriteront la fortune de la France. — Et ce sera l'heure de la revanche!

L'Alsace et la Lorraine apparaissent sous les traits de deux femmes portant chacune un petit garçon coiffé du casque à pointe! Pour que rien ne manque à la douleur de la ville de Metz, ces Prussiens chantaient, par dérision, cet admirable cantique à la vierge Marie: Au secours! vierge Marie! Au secours! Viens sauver mes jours! Ils pensent se venger des apparitions de l'Alsace!

### ASSEMBLEE NATIONALE

Stance du samedi 8 mars.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Pas d'incident sur le procès-verbal. Dépôt par M. Paris d'un rapport sur une proposition de l'honorable membre tendant à frapper d'une pénalité les fonctionnaires et les élus du suffrage universel qui refuseront, à un moment donné, de remplir leurs fonctions lorsqu'ils en sont requis par l'autorité. Reprise de la discussion sur le projet des Trente.

M. Lucien Brun monte à la tribune. L'honorable membre vient répondre à ses deux contradicteurs. Il commence par constater que MM. Descilligny et Buffet, qui ont combattu son amendement, sont pourtant d'accord avec lui sur le fond, c'est-à-dire sur le principe. Le président de la République lui-même, dans sa longue et glorieuse carrière parlementaire, a, maintes fois, reconnu la nécessité de ce rotage politique qu'il appelle la responsabilité ministérielle. Comment se fait-il donc que d'accord sur le principe, l'auteur de l'amendement se trouve en désaccord avec MM. Buffet et Descilligny sur l'application.

Les circonstances ne sont plus les mêmes! s'écrie de sa place M. de Tillancourt. — Les circonstances! réplique M. Lucien Brun, c'est un argument que j'ai maintes fois entendu et qui ne m'a jamais convaincu. Il n'est pas rare de voir des hommes politiques se servir de cet argument pour renier, quand ils ont au pouvoir, les doctrines qu'ils professaient alors qu'ils étaient dans l'opposition. (Mouvement. — Applaudissements à droite.) L'orateur ne s'aurait s'associer à cette tactique et, par ce motif, il repousse la solution approximative de la commission. Cette solution, au lieu d'inaugurer la responsabilité des ministres devant l'Assemblée, ne tend qu'à maintenir leur responsabilité devant le président de la République. Ce n'est pas là la responsabilité ministérielle que le pays attend. Ici l'orateur passe en revue les principales objections formulées par les contradicteurs contre son amendement.

Il s'attache à démontrer que ces objections, loin d'infirmer la valeur de l'amendement, ne peuvent que lui communiquer une nouvelle force. On invoque par exemple l'opportunité de ne pas alarmer le pays et d'éviter les prétextes d'agitation et d'inquiétude. Mais peut-on sérieusement rassurer le pays en confirmant un état de choses qui place en toute occasion la responsabilité personnelle et directe du président de la République devant la souveraineté de l'Assemblée? (Applaudissements à droite.)

En certaines circonstances, certains hommes aiment à être préoccupés. Libre à eux, mais l'orateur n'est pas de ceux là. (Applaudissements à droite.) et il ne les suivra pas sur

ce terrain. (Nouveaux applaudissements.) On allie l'intérêt suprême de l'accord et l'on cherche ainsi à justifier la transaction. Cet accord, nul ne le désire plus que l'orateur, mais lorsqu'il jette ses regards en arrière, lorsqu'il voit le chemin que l'Assemblée a fait depuis Bordeaux, ils s'effraie du doute qui pèse sur la situation. En effet, il se demande de quel côté est véritablement le pouvoir souverain, et si nous n'en sommes pas arrivés au pouvoir personnel. (Applaudissements à droite.) On demande la clarté? La clarté est faite. L'Assemblée n'a plus d'illusion à se faire. Elle a entendu le gouvernement lui dire que, constituante, elle ne constituera pas, et qu'elle n'aura la responsabilité ministérielle que lorsqu'il plaira au président de la République de ne pas intervenir. La question qui s'agit est donc celle-ci: la majorité de l'Assemblée, à la veille des élections qui se préparent, livrera-t-elle le pays à un gouvernement sans contrôle? Cette majorité conservatrice a-t-elle le droit d'abdiquer son mandat et son devoir? L'orateur ne le pense pas. Il conclut en déclarant que le moment est venu pour les véritables conservateurs de se compter sur le terrain de la responsabilité ministérielle. (Vifs applaudissements à droite.)

Le garde des sceaux monte à la tribune, (mouvement général d'attention.) Il expose que le gouvernement, par un sentiment de convenance que chacun appréciera, n'a point pris part au débat sur la partie du projet qui tendait à limiter dans une mesure assez considérable les prérogatives du président de la République.

Et hier? s'écrie une voix à gauche. M. Dufaure réplique que la proposition Belcastel a été introduite dans le contrat par les parties contractantes elles-mêmes. (Mouvement. Rumeurs à gauche.)

Il n'y a plus de transaction à faire, objecte M. Dabriel, il n'y a plus à délibérer.

M. Dufaure poursuit en affirmant la régularité de la procédure dont la proposition de M. Belcastel a été l'objet. Le garde des sceaux poursuit en déclarant que tout a été exagéré et, par conséquent, faussé dans ce débat. Il est bien certain, par exemple, que la responsabilité ministérielle existe dans son entier sur les affaires courantes. En dehors de ces affaires, il y en a d'autres d'un ordre plus général et plus important. Supposons, par exemple, que à propos des négociations financières imposées au gouvernement par la nécessité des événements, le ministre des finances ait commencé l'exécution d'un plan dit à la conception du président de la République; il va de soi qu'on se trouverait en présence d'un acte qui engagerait non seulement la responsabilité personnelle du ministre des finances, mais aussi celle du président de la République. Et comment voudrait-on, en pareil cas, empêcher le président de la République de prendre part au débat?

On l'entendra! s'écrie une voix à droite. Parlez, réplique M. Dufaure, vous proposez de décider vous-même si vous l'entendez ou si vous ne l'entendez pas. Or, la commission propose, au contraire, que le conseil des ministres soit chargé lui-même d'examiner, de trancher cette question. En quoi la commission a-t-elle agi? Que craint-elle donc ici de la décision du conseil des ministres et pourquoi cette marque de défiance à son égard? Croit-on, par exemple, que les ministres, par un aveu de leurs colères se montreraient assez peu soucieux de leur dignité personnelle pour abriter ce collègue aux abois derrière la responsabilité du président de la République? D'ailleurs l'Assemblée ne conserve-t-elle pas toujours le droit de faire connaître son sentiment sur tel ou tel acte ministériel par la

voie d'un ordre du jour? Est-il admissible que l'Assemblée blâme sans l'avoir entendu l'homme qui est responsable devant elle? Le garde des sceaux adjure donc l'Assemblée de repousser l'amendement de M. Lucien Brun, et d'adopter telle quelle la rédaction de la commission. Qu'on ne parle pas ici de pouvoir personnel, d'abdication de l'Assemblée, de pouvoir sans contrôle, etc.

Ces appréhensions sont d'une autre époque et elles sont d'autant moins justifiées que ce que l'on craint le plus de la part de ce pouvoir personnel, dont on redoute l'évanouissement, c'est qu'il ne donne sa démission. (Applaudissements à gauche.) Quant au gouvernement du pays par le pays, révoqué par M. Dufaure, jamais il n'a mieux été réalisé qu'aujourd'hui. (Vives protestations à droite.) En effet, ce gouvernement est fondé sur le suffrage universel qui, soit dit en passant, n'est nullement menacé par le projet de la commission. Ce suffrage universel a institué une Assemblée souveraine, — et c'est ici un lieu commun, (mouvement), que je prononce, ajoute M. Dufaure, — et le chef du pouvoir exécutif n'est que le délégué de cette assemblée, dont le mandat est sans limite. Il faudrait donc aller chercher bien loin dans le passé et jusque dans les républiques de l'ancienne Grèce où les citoyens votaient eux-mêmes en pleine place publique toutes les résolutions politiques pour trouver la réalisation du rêve de l'honorable M. Dufaure. (Hilarité et applaudissements à gauche.)

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Lucien Brun, qui est rejeté par 499 voix contre 163.

Un nouveau scrutin s'ouvre sur l'ancien article 3, devenu l'article 4 par suite de l'adoption de l'article additionnel Belcastel. — Résultat: le nouvel article 4 est adopté par 458 voix contre 191. (Mouvement.)

Sur l'article 5 (ancien article 4), M. Henri de Saisy développe un amendement portant qu'au jour fixé par elle, l'Assemblée nationale demandera au peuple français d'affirmer la forme de gouvernement sous laquelle il veut vivre. La question posée devant le pays serait ainsi rédigée: République ou Monarchie. Après quoi l'Assemblée nationale proclamerait le résultat du vote et entreprendrait immédiatement l'œuvre de la constitution politique de la France, conformément à l'expression définitive de la volonté nationale.

L'orateur expose qu'il est temps de mettre un terme aux discussions intestines et aux déchirements des partis et d'établir le pays seul juge de sa destinée. L'amendement qu'il propose n'est dirigé ni contre telle opinion, ni contre telle autre. Il n'a d'autre but que de rendre un hommage impartial et de donner une sanction efficace à la souveraineté nationale. Assez longtemps, le provisoire a duré, assez longtemps le pays a flotté entre les angoisses du présent et l'incertitude du lendemain. A quoi bon maintenir une situation dont l'indécision pèse lourdement sur le pays, l'empêche de reprendre son essor et retarder sa génération.

L'amendement Hervé de Saisy est mis aux voix et rejeté.

M. Jean Brunet développe à son tour un amendement portant que l'Assemblée, en sa souveraineté, nommera une commission de 30 membres chargée de dresser le programme des grandes lois organiques qu'elle entend décréter pour assurer la stabilité constitutionnelle du pays.

Rejet de l'amendement Brunet.

M. le comte de Douhet développe à son tour un amendement proposant, entre autres innovations, la création d'un corps électoral particulier, réunissant toutes les forces vives de la collectivité nationale et dont la mission sera d'élire une seconde

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 10 MARS 1873

### LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIERE PARTIE

#### CHAPITRE XIV.

Le retour de l'enfant prodigue. (Suite)

Lancelot Darrell dormait tard après son voyage à pied. Le piano de miss Mason fut muet à cause du voyageur, et Laura et Eleanor trouvèrent la matinée très-longue sans musique. Elles avaient si peu d'occupations ou d'amusements, qu'il leur était pénible de se priver d'une habitude. Elles étaient assises, après-dîner, dans un coin bien ombragé du jardin, Laura lit un roman, assise par terre, et Eleanor travaillait à un cadeau destiné à la signora, lorsque les feuilles des lauriers qui abritaient et entouraient leur retraite s'écartèrent pour livrer passage à Lancelot Darrell, dont la belle tête si fatiguée la veille s'offrit à elles au milieu du feuillage, avec une expression de hauteur aristocratique.

« Bonjour, mesdemoiselles, ou plutôt

bonsoir, dit M. Darrell, car je viens d'apprendre que vos habitudes de Hazelwood sont tout à fait primitives et que vous dînez à trois heures. Je vous cherche depuis une demi-heure pour m'excuser de la peur que je vous ai causée hier soir. Quand un héritier sans terres revient chez lui il ne s'attend pas à trouver deux anges sur le seuil de sa porte. J'aurais soigné un peu plus ma toilette si j'avais prévu une pareille réception. Tous mes bagages étaient restés à Southampton.

— Oh! peu importe votre toilette, M. Darrell, répondit gaiement Laura, nous sommes toutes deux très-contentes que vous soyez revenu. N'est-ce pas, Eleanor? Nous nous ennuions horriblement ici, quoique votre mère soit très-bonne pour nous. Mais racontez-nous votre voyage sur terre et sur mer et toutes les fatigues que vous avez endurées. Je vous en prie, M. Darrell, faites-nous part de vos aventures.

La jeune fille releva ses yeux bleus magnifiques et les fixa sur le jeune homme, mais elle les baissa aussitôt sous le regard qu'elle rencontra. Les yeux de M. Darrell allèrent de l'une à l'autre des jeunes filles, puis il s'avança dans le petit bosquet gazonné, où elles étaient assises et se jeta sur un siège rustique auprès de la table où travaillait Eleanor.

Lancelot Darrell eût en beau le portrait de sa mère. Les traits, qui chez elle étaient durs et sévères, avaient

chez lui une douceur presque féminine. Ses yeux noirs brillaient sans que leur éclat fût ardent, et ils étaient moitié cachés par les longs cils qui frangeaient ses paupières. Le nez droit, le front bas, et la bouche délicatement moulée étaient d'une perfection presque classique, mais il manquait quelque chose à la partie inférieure de la figure, le menton fuyait au lieu d'avancer, et la bouche parfaite comme lignes était faible et sans vigueur d'expression.

M. Darrell aurait pu poser comme modèle de peinture pour tous les amateurs, en prose ou en poésie, mais il était impossible de le prendre pour un héros ou un homme d'Etat. Il avait tous les attributs de la grâce et de la beauté, mais aucun des signes extérieurs de la grandeur. Eleanor Vane devina ce manque de puissance chez le jeune homme en l'examinant. Son coup d'oeil prompt saisit l'unique défaut qui gâtait tant de perfections.

« Si j'avais besoin d'aide contre le meurtrier de mon père, se dit-elle cet elle-même, je n'aurais pas recours à un homme.

— Et maintenant, M. Darrell, dit Laura jetant son livre et s'arrangeant pour faire un peu de coquetterie avec le fils prodigue, racontez-nous toutes vos aventures, nous en mourons d'envie de les entendre.

Lancelot Darrell haussa les épaules. « Quelles aventures, chère miss Ma-

— Mais ce qui vous est arrivé dans l'Inde et pendant votre séjour ici, tous les dangers auxquels vous avez échappé, la chasse au tigre, celle au cochon sauvage... elle ne me paraît pas bien romanesque, celle-là, mais admettons qu'elle le soit... vos rencontres dans les jungles où vous vous étiez perdu avec de terribles serpents à sonnettes, les bals magnifiques chez le Gouverneur... vous voyez que je suis au courant du genre de vie que l'on mène dans l'Inde... vos succès aux courses et la cour assidue que vous faisiez aux belles de Calcutta.

Le jeune homme rit de l'enthousiasme de miss Mason.

« Vous connaissez mieux que moi tous les plaisirs de la vie indienne, dit-il avec ouverture, un pauvre diable qui part pour Calcutta avec une seule lettre d'introduction et la bourse vide, et qu'on envoie quelques jours après son arrivée dans une plantation isolée, où sa figure est à peu près la seule qui soit blanche dans tout le voisinage, n'a pas de grandes chances de devenir familier avec la maison du Gouverneur, ou les belles de Calcutta qui, je vous assure, réservent leurs sourires pour les favoris de la fortune.

Quant aux chasses au tigre et au cochon sauvage, ma chère miss Mason, je ne puis guère vous renseigner là-dessus. Un surveillant de plantation d'indigo qui, s'il veut gâcher son misérable salaire, ne doit pas s'écarter de la meule à

moudre, ne risque pas de devenir un Gordon Cumming ou un Jules Gérard.

Laura Mason eut l'air tout à fait désempalée.

« Vous n'aimez donc pas l'Inde, monsieur Darrell? demanda-t-elle.

— Je la détestais, répondit le jeune homme les dents serrées.

Il y avait tant de force comprimée dans ces trois mots prononcés par Lancelot Darrell, qu'Eleanor quitta son ouvrage des yeux et tressaillit à cette véhémence inattendue.

Il regardait droit devant lui; ses yeux noirs étaient fixes, ses sourcils contractés et une vive rougeur apparaissait aux pommettes de ses joues légèrement creuses et pâles.

« Et pourquoi détestez-vous l'Inde? continua Laura avec entêtement.

« Vous pourriez tout aussi bien, miss Mason, me demander pourquoi l'on déteste la pauvreté et l'humiliation. Si nous quitions ce sujet de conversation, qu'en pensez-vous? je vous avoue qu'il ne m'est pas très-agréable.

— Mais votre retour, poursuivit Laura sans se laisser déconforter par cet échec; dites-nous vos aventures pendant que vous reveniez chez votre mère.

— Je n'ai pas eu d'aventures. En voyageant par terre c'eût été possible, mais moi j'ai pris par le chemin le plus court et le moins cher.

— Vous êtes venu sur un navire?

— Oui.